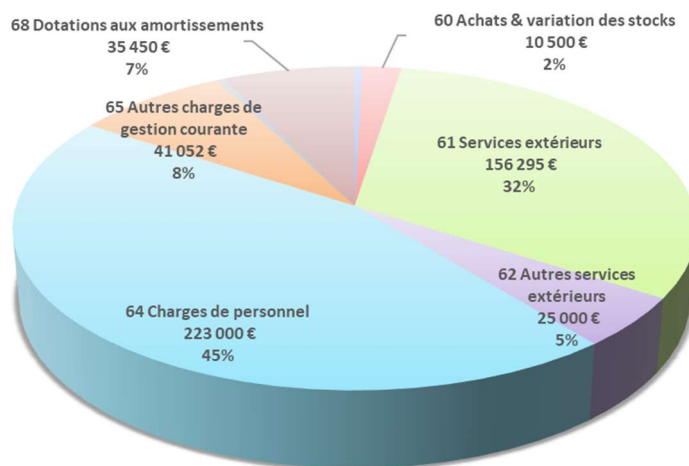


## 6. LE BUDGET PRIMITIF 2021 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

### A - Section de fonctionnement – Dépenses – 495 297 €

Dépenses	
022 Dépenses imprévues	2 000 €
60 Achats & variation des stocks	10 500 €
61 Services extérieurs	156 295 €
62 Autres services extérieurs	25 000 €
64 Charges de personnel	223 000 €
65 Autres charges de gestion courante	41 052 €
66 Autres charges financières	2 000 €
68 Dotations aux amortissements	35 450 €
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>495 297 €</b>



Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2021 par le Syndicat seront les suivantes :

#### ■ Chapitre 61

⇒ Dépenses liées :

– À la réalisation des études suivantes :

- Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes en vue de l'aménagement et du jalonnement des itinéraires cyclables « Indre à Vélo » et « Compostelle à Vélo » (2019-2021)
- Une étude économique à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry (2021-2022),

– À la prestation d'animation des MAEC 2018 à 2021 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)

#### ■ Chapitre 64

⇒ Dépenses liées aux personnels du Syndicat de Pays : effectif réduit à 4 agents, dont 1 contractuel (50% SCoT/mobilité, 25% PLUi et 25% COT ENR) et 3 titulaires (100% Directeur, 100% secrétaire comptable, 80% OPAH)

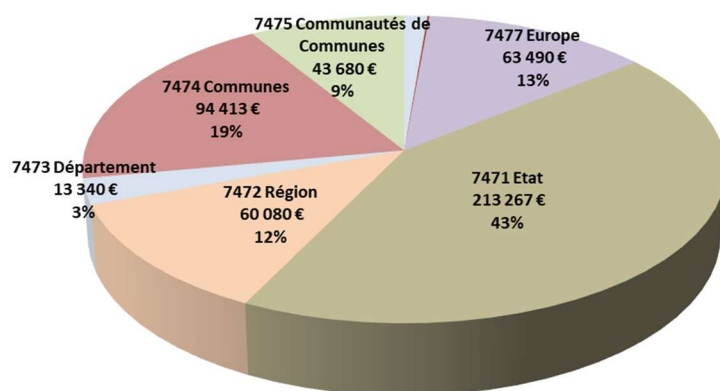
#### ■ Chapitre 65

⇒ Dépenses liées aux prestations suivantes :

- Paiement des diagnostics thermiques dans le cadre de l'OPAH (Expertise et Habitat)
- Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)
- Prestations d'intervenants dans le cadre du projet mobilité
- Prestation ADAR pour l'essaimage de cagette et fourchette

## B - Section de fonctionnement – Recettes – 495 297 €

Recettes		
002	Résultats antérieurs reportés	6 507 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel (FNC)	500 €
7477	Europe	63 490 €
7471	Etat	213 267 €
7472	Région	60 080 €
7473	Département	13 340 €
7474	Communes	94 413 €
7475	Communautés de Communes	43 680 €
758	Produits divers de gestion courante	20 €
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>495 297 €</b>

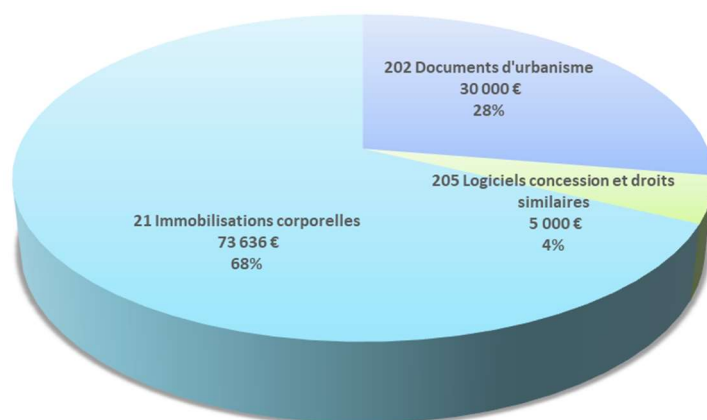


### En 2021, les principales ressources du Syndicat de Pays proviendront :

- Du résultat de l'année 2020
  - ⇒ Excédent de fonctionnement cumulé reporté en recette de fonctionnement du BP 2021
- De l'Etat
  - ⇒ Animation OPAH 2020 : subvention de l'ANAH
  - ⇒ Animation COT ENR 2020 : subvention de l'ADEME
  - ⇒ Actions mobilité 2021 : subvention de l'ADEME
  - ⇒ Animation des MAEC 2018 à 2021 : subventions du Ministère de l'agriculture
    - Solde des subventions MAEC 2016, 2017 et 2018
    - Acompte des subventions MAEC 2019, 2020 et 2021
- De la Région
  - ⇒ Animation du Contrat régional 2021 : subvention régionale au titre du CRST
  - ⇒ Animation du CLS 2020 (année 3) : solde de la subvention régionale du CRST
  - ⇒ Etude économique 2021-2022 : subvention régionale du CRST
- Du Département
  - ⇒ Participation du Département de l'Indre au fonctionnement du Pays : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021
- Des collectivités membres du Syndicat (51 communes / 3 communautés de communes)
  - ⇒ Cotisation des communes 2021 de 3,30 € par habitant
  - ⇒ Cotisation des communautés de communes 2021 de 1 € par habitant (SCoT/mobilité)
  - ⇒ Cotisation de la CDC LA Châtre Ste Sévère 2021 de 0.90 € par habitant (PLUi)
- De l'Europe
  - ⇒ Animation et gestion LEADER 2020 : subvention FEADER
  - ⇒ Etude véloroutes 2019-2021 : subvention FEADER (coopération LEADER)

## C - Section d'investissement – Dépenses – 108 636 €

Dépenses		
202	Documents d'urbanisme	30 000 €
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000 €
21	Immobilisations corporelles	73 636 €
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>108 636 €</b>

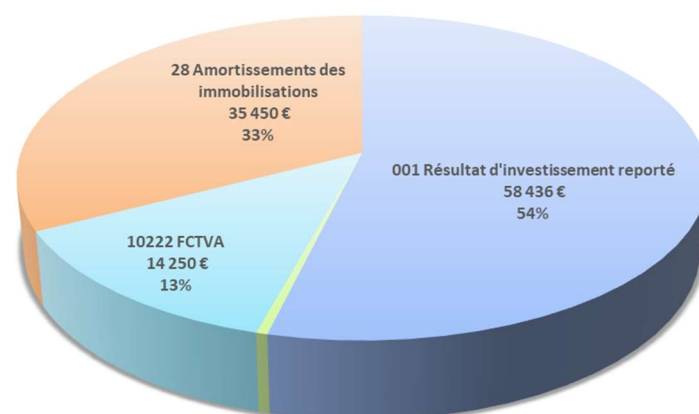


En 2021, les dépenses d'investissement du Syndicat seront les suivantes :

- Solde de l'étude SCoT : phase d'approbation et livrables (chapitre 20)
- Acquisition de logiciels informatiques (chapitre 20)
- Equipements en mobilier, bureautique et informatique, véhicule de services et aménagements des locaux nécessaires (chapitre 21)

## D - Section d'investissement – Recettes – 108 636 €

Recettes		
001	Résultat d'investissement reporté	58 436 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	500 €
10222	FCTVA	14 250 €
28	Amortissements des immobilisations	35 450 €
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>108 636 €</b>



En 2021, les recettes d'investissement du Syndicat proviendront :

- Du résultat de l'année 2020 : Excédent d'investissement cumulé reporté au 001
- Du FCTVA sur les investissements 2019 (chapitre 10)
- De l'amortissement du SCoT et des équipements du Syndicat : véhicule, mobilier, matériel informatique et bureautique (chapitre 28)